

Le soutien est offert au moment de l'annonce d'un résultat positif ou en cours de suivi.

En cours de suivi, il sera offert en fonction de la charge virale et de l'évaluation du risque de transmission :

Charge virale	Soutien recommandé
Charge virale > 1 500 copies/ml	Oui
Charge virale ≤ 1 500 copies/ml	À envisager
Charge virale < 200 copies/ml mesurée par des analyses consécutives de laboratoire tous les quatre à six mois ET la personne vivant avec le VIH prend un traitement antirétroviral comme prescrit	Non

1. Sensibiliser la personne atteinte à l'importance d'aviser tous ses partenaires

Plusieurs personnes infectées n'ont pas de symptômes. Aviser les partenaires leur permettra de consulter rapidement un professionnel de la santé et ainsi, éviter d'avoir des problèmes de santé et de transmettre l'infection.

2. Identifier les partenaires à aviser

Faire la liste de toutes les personnes exposées pendant la période visée.

Au moment de l'annonce d'un résultat positif

- Si la date du dernier test négatif **est connue** : la période visée est de 3 mois avant cette date
- Si la date du dernier test négatif **est inconnue** : la période visée est de 1 an avant la date du test positif ou depuis le début des comportements à risque

En cours de suivi

La période visée sera adaptée au contexte. Par exemple, quelques mois avant la date d'une mesure de charge virale élevée.

Partenaires exposés il y a moins de 72 heures :
Ces partenaires doivent être avisés et évalués sans délai. Ils pourraient bénéficier d'une prophylaxie post-exposition (voir le [Guide pour la prophylaxie et le suivi après une exposition au VIH, au VHB et au VHC](#)).

3. Préparer la personne atteinte à aviser ses partenaires

- Discuter des stratégies pour aviser les partenaires (ex. : rencontre, appel téléphonique, courriel).
- Fournir de l'information sur l'infection à la personne atteinte afin qu'elle puisse ensuite informer ses partenaires.
- Proposer des outils et expliquer comment les utiliser (voir la liste à la fin du document).
- Présenter les ressources où les partenaires pourront être évalués et dépistés ainsi que Info-Santé 811.
- Planifier un suivi pour s'assurer que les partenaires ont été avisés.
- Offrir systématiquement le soutien d'un professionnel de la santé publique ou de la santé pour aviser les partenaires lorsque la personne n'est pas en mesure d'aviser.

! Si cette offre n'est pas faite et que la Direction de santé publique n'est pas contactée, aucune intervention ne sera faite auprès de la personne atteinte.

4. Préparer l'intervention auprès des partenaires que la personne n'est pas en mesure d'aviser

- Recueillir les coordonnées des partenaires et celles de la personne atteinte. Pour chaque partenaire, noter :
 - la date de la dernière exposition (ex. : exposition dans les 72 dernières heures);
 - la nature de l'exposition (relation sexuelle ou partage de matériel de préparation, d'injection ou d'inhalation de drogues);
 - le sexe et la possibilité d'une grossesse lorsqu'il s'agit d'une partenaire féminine.
- Transmettre toutes les informations à un professionnel de la santé publique ou seulement les coordonnées de la personne atteinte.
OU
Aviser ces partenaires ou demander à un professionnel de son milieu clinique de le faire.

Situations complexes

- La situation de certaines personnes vivant avec le VIH implique d'adapter l'intervention (ex. : déficience intellectuelle). Généralement, les personnes vivant avec le VIH prennent les précautions nécessaires pour ne pas transmettre ce virus. Rarement, elles ne les prennent pas.
- Ce peut être alors :
 - parce qu'elles ignorent que leurs comportements présentent un risque de transmission;
 - parce qu'elles sont inaptes;
 - parce qu'elles traversent une période de stress physique ou émotionnel.

Si une telle situation se présente, votre direction de santé publique peut vous soutenir.

Outils pour la personne atteinte et ses partenaires

- Brochure pour la personne atteinte [Entre caresses et baisers, une ITS s'est faufilée... Il faut en parler](#)
- [Carte de notification VIH](#) pour les partenaires
- Quebec.ca/itss
- Projet NOVA, qui permet d'aviser les partenaires de façon anonyme : www.pvsq.org/notification.

Outils complémentaires pour le professionnel

- [L'examen médical périodique de l'adulte vivant avec le VIH – Guide pour les professionnels de la santé du Québec](#)
- [Guide québécois de dépistage des ITSS](#)
- Outil [Soutenir la personne atteinte d'une infection par le VIH pour qu'elle avise ses partenaires : quatre étapes](#)

Source :

[Guide pour le soutien à l'intervention préventive auprès de la personne atteinte d'une infection par le VIH et auprès de leurs partenaires](#) (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2019)

publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002369